

ORIGINE DE LA CREATION DE L'AFPCN

Après 20 années de fonctionnement de l'AFPCN, il convient de rappeler le contexte dans lequel la décision a été prise de créer cette Association.

Pour cela, il faut rappeler les actions qui ont été engagées au cours de la décennie des années 1990 -1999,

- 1/ dans le cadre de la **politique de prévention des risques naturels, menée par la France** ('*Délégation aux Risques Majeurs*' de la DEPPR du Ministère de l'Environnement d'alors), -
 - 2/ **avec l'impulsion donnée par l'ONU** qui avait fixé pour objectifs de cette décennie, la réduction des catastrophes naturelles, en attribuant ainsi à cette décennie le titre de '*Décennie Internationale pour la Prévention des catastrophes Naturelles*' (**DIPCN**, ou IDNDR en anglais).

L'ONU a donc appelé tous les pays-membres à s'engager dans cette action, en créant – au niveau de chacun- un *Comité National* constituant le représentant officiel de chacun des pays-membres qui adhérerait aux objectifs et actions à engager pour promouvoir cette politique à l'échelle internationale.

En accord avec le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère de l'Environnement a décidé de **créer son Comité Français de la DIPCN** composé de 21 membres dont *Bernadette de Vanssay*, sociologue). Sa Présidence a été confiée d'abord à *Jean Aubouin*, Président de l'Académie des Sciences (pour peu de temps) avant de remettre cette présidence à M. *Le Mouël* (IPGP.), puis plus tard à *Christian Kert*, assistés de *Philippe Masure* (BRGM) vice-président, et de *Guy Deneufbourg* (BRGM détaché à la DRM, chef du Bureau des Risques Naturels) secrétaire général. Cette création a été officialisée **par décret du 18/09/1990**).

Ses missions étaient :

1/ de participer aux travaux de préparation et de mise en œuvre des décisions prises par les Instances compétentes de l'ONU.

2/ de promouvoir la réalisation par divers acteurs institutionnels, économiques, scientifiques et techniques français, d'**opérations répondant aux objectifs fixés par l'ONU** dans le cadre de la DIPCN, en particulier, visant à aider les pays en développement à réduire les effets des catastrophes naturelles.

3/ de **favoriser le développement de compétences et du savoir-faire français** en matière de prévention des catastrophes naturelles, aussi bien sur le territoire français métropolitain ou outre-mer qu'à l'étranger.

- Le comité français s'est engagé à **coopérer avec les acteurs internationaux** concernés par la DIPCN, notamment avec les comités des Etats membres de la Communauté Européenne.
- Le comité français - lieu de rencontre, de réflexion et de proposition -, **s'est appuyé sur l'ensemble de la communauté scientifique et technique**, ainsi que sur les **ministères compétents** - et notamment ceux qui étaient chargés de la prévention des risques naturels (ministère **de l'Environnement**) , **de la Recherche, et des Affaires Etrangères** - assistaient de droit à ses réunions.

-

oooo

Les contributions de la France aux objectifs de la DIPCN ont consisté d'abord à **poursuivre en France les actions déjà engagées**, à savoir l'amélioration de la **connaissance** des risques naturels, la **prise en compte** de ces risques dans l'aménagement du Territoire (PPR), la **protection** contre les effets des catastrophes naturelles (protection para-sismique et para-cyclonique, entre autres), la **formation et l'information préventive**, la mise en œuvre des **réseaux de surveillance et d'alerte**, ainsi que la **préparation à la situation et à la gestion de crise** (avec la Direction de la Sécurité Civile).

En outre, des **contributions spécifiques** ont été apportées par la France aux objectifs de la DIPCN.

Elles ont concerné deux régions particulièrement exposées aux risques naturels :

1/ La région **Antilles-Caraïbes-Amérique Centrale** est l'une des régions du globe (avec la Martinique et la Guadeloupe) les plus exposées aux risques naturels, Au cours d'un atelier de travail tenu pendant la **Conférence Internationale de l'ONU** (à mi-parcours de la DIPCN) **à YOKOHAMA en mai 1994**, les représentants de la France ont alors présenté une offre de coopération aux pays de la région Caraïbe.

Dans cette région, **deux volets de la prévention des risques naturels** ont donc été développés, avec **l'appui à la fois du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministre délégué à l'Action Humanitaire**

. un **premier volet** concernant le **développement du savoir-faire français** dans les domaines des risques sismiques, volcaniques et cycloniques, notamment dans les grandes villes de cette région avec **création d'un réseau de villes** dans le cadre du programme **GEMITIS-Caraïbe du BRGM**, et avec **diffusion d'information et sensibilisation des pouvoirs publics aux risques** précités, dans le cadre de **séminaires ICAROS** - *International Caribbean Roving Seminar* de l'UATI - d'une part à **LA DOMINIQUE** en zone *anglophone* (mars 1995), et d'autre part à **PUERTA-LA-CRUZ** au Vénézuéla en zone *hispanophone* (nov.- déc. 1996)
. un **second volet** concernant le **transfert de ce savoir-faire français** (mise à disposition de géophysiciens et de vulcanologues) vers les pays proches des Antilles françaises (*Organisation Eastern Caraïbe States, Commission Océanographique Intergouvernementale*, Sainte-Lucie, Montserrat, Costa-Rica)

2/ La région **Méditerranée** est également une région particulièrement exposée aux risques sismiques et 'crues torrentielles'. Plusieurs actions à caractère thématique concernant ces aléas (majeurs) sismiques et climatiques (avec les crues torrentielles) ont été engagées avec **l'appui du Conseil de l'Europe 'Accord Partiel Ouvert' (J-P Massué):**

. l'évaluation des risques naturels dans les villes, et lancement du **programme GEMITIS** du **BRGM** dans le réseau d'échange dans les villes du pourtour méditerranéen (1996-1997)

. la tenue de séminaires itinérants de sensibilisation des pouvoirs publics aux risques naturels, dans le cadre de **'Séminaires itinérants en Méditerranée' SIDMED**, de l'UATI, d'une part en Méditerranée *occidentale* à **RABAT**, Maroc (septembre 1997) et d'autre part en Méditerranée *orientale* à **ISTANBUL** Turquie (octobre 1998)

Au cours de cette DIPCN, le bilan de la crue torrentielle de septembre 1992 à VAISON-LA-ROMAINE a décidé le Gouvernement de la France à évaluer sa politique de prévention des risques naturels.

A cet effet, une **INSTANCE d'EVALUATION de notre politique publique de prévention des risques naturels** (IEPPRN) a été créée.

Sa présidence étant confiée à **Paul-Henri Bourrelrier**, assisté de cinq rapporteurs, dont **Bernadette de Vanssay, Philippe Huet** et **Guy Deneufbourg**.

Parmi ses 30 membres, on citera **Christian Kert, Yves Lebars** et **Philippe Masure**.

Cette évaluation a été menée pendant **trois ans**, période au cours de laquelle ont été analysés :

- l'état de nos connaissances sur les aléas et les concepts de prévention
- l'état comparatif des politiques de prévention menées dans quelques pays du monde
- les dispositifs législatifs, organisationnels et budgétaires de la prévention des risques naturels en France
- les systèmes de régulation, d'indemnisation et de sanction judiciaire adoptés en France
- la mise en œuvre des outils de prévention - ouvrages de protection, surveillance et alerte, prise en compte
- des risques dans l'aménagement du territoire -
- les objectifs et les valeurs d'une politique de gestion des risques intégrée dans une politique de développement durable.

La synthèse de cette évaluation a fait l'objet d'un rapport spécifique publié en novembre 1997 (700 pages) , Edition '*La Documentation Française*'.

oooo

Au cours de cette même décennie des années 1990, **l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques** - dont le rapporteur fut le député *Christian Kert* - a procédé à une étude sur les techniques de prévision et de prévention des aléas naturels '*séismes*' et '*mouvements de terrain*'. Laquelle étude a fait l'objet d'une publications en 2 tomes (avril 1995) dans ce cadre. Elle a été complétée plus tard par celle des autres aléas naturels.

La Conférence de PARIS de juin 1999

Cette manifestation a été organisée en collaboration avec le Directeur du Secrétariat des Nations Unies pour la DIPCEN, *Philippe Boullé*, sur le thème de la prévention des catastrophes naturelles, gestion des territoires et développement durable.

Trois thèmes ont été retenus :

- 1/ la prise en compte de la prévention dans le développement durable et la gestion des territoires
- 2/ l'action au plan local et national
- 3/ l'action internationale.

Cette conférence a permis de faire le bilan des actions engagées par la France pendant les années 90, à l'issue de la DIPCEN.

Ce bilan viendra s'insérer dans celui de tous les comités nationaux ayant adhéré aux objectifs fixés par l'ONU, bilan global qui - toujours à l'issue de la DIPCEN - sera présenté, peu après, **en juillet 1999**, au cours de la **Conférence Internationale de l'ONU** organisée par le Secrétariat des Nations Unies pour la DIPCEN, clôturant la décennie du risque (*Christian Kert* était à la tribune officielle).

La DIPCEN étant terminée, tous les comités nationaux de la DIPCEN ont été dissous. Les différentes personnes précitées (dont *P-H Bourrelier, C. Kert, Ph. Masure, B. de Vanssay**, *Y. LeBars, Ph. Huet, G. Deneufbourg, ...*) qui ont participé en France aux actions visant les objectifs fixés par l'ONU, jugèrent alors opportun , de **poursuivre ensemble ces actions.**

[* décédée].

L'idée de créer une Association à cet effet, était née.

C'est ainsi que les statuts de **l'AFPCN** ont été établis dès le début de l'année 2000, pour être déposés à la Préfecture de Police de PARIS, en vue de leur homologation